



Paris, le 16 septembre 2021

Mesdames Messieurs les Députés et Sénateurs,

Notre enseignement agricole subit une crise importante. De nombreuses organisations syndicales, de parents d'élèves et de professionnels vous alertent au moment où vous allez étudier le budget du Ministère de l'Agriculture dans sa partie enseignement. L'année dernière, le budget avait fait l'objet de nombreux amendements, par-delà les clivages politiques et cela tant à l'Assemblée qu'au Sénat. Ces amendements (entre 10 et 15 millions d'euros) n'avaient pas été soutenus par le gouvernement et de fait in fine non retenus par la majorité. La crise sanitaire liée au COVID n'a fait qu'accentuer les difficultés et nos craintes quant à l'avenir de l'enseignement agricole et de ses établissements, le Sénat ne s'y est d'ailleurs pas trompé parlant de la survie de cet enseignement et lançant par suite en urgence une mission dédiée qui devrait rendre son rapport fin septembre.

Pourtant, avec son offre de formation initiale scolaire, par apprentissage et continue pour adulte, l'enseignement agricole est une véritable chance pour de nombreux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Il est un outil indispensable pour l'avenir de nos filières agricoles et alimentaires. Il a toujours été force de propositions dans le domaine des innovations pédagogiques et obtenu des résultats régulièrement salués au niveau de l'insertion professionnelle. Nos établissements agricoles publics ont par ailleurs un rôle essentiel à jouer pour relever les défis du remplacement des générations en agriculture (près de la moitié des professionnels partant en retraite sous 8 à 10 ans) et des transitions agroécologique et climatique. Mais pour relever ces défis essentiels et pour répondre aux attentes de la population et des filières, l'enseignement agricole public a besoin d'une véritable revalorisation de ses moyens.

C'est pourquoi, nous réclamons un véritable plan d'urgence pour l'enseignement agricole public avec un budget à la hauteur de ces défis.

Nos organisations souhaitent notamment attirer votre attention sur le schéma d'emplois (50 postes "Équivalent Temps Plein" supprimés en 2019, 60 en 2020, 80 en 2021 et 110 annoncés pour 2022). Les établissements agricoles ne pourront plus tout simplement continuer à absorber ces suppressions programmées. Pour y faire face, certains sont déjà obligés d'embaucher sur leurs fonds propres. Cela met nombre d'établissements en grande fragilité financière. Il en est de même pour leurs exploitations agricoles et ateliers technologiques, dont certains sont dans l'incapacité d'innover ou plus simplement de répondre aux besoins de formation de leurs publics. D'autre part, de nombreux enseignements ne sont déjà plus assurés dans des conditions acceptables (absence de dédoublement, options non financées, spécialités du bac réduites à la portion congrue). De la même façon, l'enseignement agricole public se trouve dans l'incapacité de répondre aux attentes des familles comme des territoires (offre de formation sclérosée, menaces de fermetures de filières ou de sites dans les territoires ruraux).

Nous demandons donc unanimement l'arrêt de ces suppressions d'emplois assurément contraires à l'intérêt général et une programmation pluriannuelle de moyens permettant de développer à nouveau cet outil public de formation.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur le sort des 5000 agents ACB (agents contractuels sur budget des établissements) des CFA/UFA et CFPPA qui sont les grands oubliés de l'enseignement agricole alors même que ces centres de formation doivent participer pleinement au renouvellement de générations d'agriculteurs et à la transition agroécologique. La loi Pénicaud "Liberté pour choisir son avenir professionnel" a renforcé la concurrence entre les établissements fragilisant et précarisant ainsi encore plus ces agents.

Pour les formateurs et administratifs de ces centres, agents de droit public, nous demandons fermement la sécurisation de leur emploi, en terme de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière au travers d'un protocole national de nature réglementaire.

Au delà des positions syndicales c'est donc un groupe uni par l'intérêt commun des élèves, étudiants, apprentis, stagiaires et des agents qui en appelle au soutien de la Représentation Nationale. Il en va de la survie de l'enseignement agricole public.

Restant à votre disposition pour tout échange et toute précision que vous jugeriez utiles, veuillez agréer, l'expression de notre haute considération.

Les organisations du Collectif en faveur de l'Enseignement Agricole Public

Pour le Collectif en faveur de l'Enseignement Agricole Public :

- au titre du [Comité de Défense et de Développement de l'EAP](#) – J. Labbe, [Sénateur](#) / A. Chassaigne, [Député](#)
- au titre de la [Confédération Paysanne / FADEAR](#) – , secrétaire national Confédération Paysanne
- au titre de la [FNAF-CGT](#) – D. Ferrier, secrétaire national
- au titre de la [FCPE](#) – C. Aulier, secrétaire générale adjointe, membre du CNEA
- au titre de la [FSU](#) – C. Bornais, secrétaire nationale, représentante SNESUP-FSU
- au titre du [SNUITAM-FSU](#) – Y. Loillier, secrétaire nationale
- au titre du [SNETAP-FSU](#) – C. Mattei / F. Chassagnette, co-secrétaires généraux
- au titre de la [CGT Agri](#) – F. Vasseur / T. Jacob, co-secrétaires généraux
- au titre de [SUD Rural Territoires](#) – D. Blivet, secrétaire national
- au titre du [SEA-UNSA](#) – D. Fleury, secrétaire général
- au titre de [FO EA](#) – N. Gilot, secrétaire national adjoint
- au titre de [Ingénieurs Sans Frontière Agrista](#) – Élodie Martin Abad, ISF Paris Grignon